

**OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT  
POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LES CHARMES  
AUPRÈS DE LA CNAV**  
(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-neuf juin à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

**DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUN 2022**

**PRÉSENTS :**

MME C.MARCHAL – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.HENRY – M. PAVY – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. A.DUBOIS – MME C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. JL.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT  
MME G.HAILLOT-ENSARGUET excusée  
M. S.PINAUD excusé  
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.HENRY  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME C.FROLA  
M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME D.TIJOU  
M. P.RALLE excusé

**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME B.BACHET**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 16
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 4	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

Dans le cadre de l'appel à projet national 2022 lancé par la CNAV, un financement est possible pour l'achat de mobiliers.

La résidence autonomie « Les Charmes » à Chinon (37500) doit renouveler une partie du mobilier, soit 30 fauteuils en salle de restauration car l'existant devient vétuste, par conséquent peu sécurisant pour les résidents. Cette opération a été programmée sur le budget 2022, mais compte tenu de l'évolution des prix, le budget prévisionné devient insuffisant. Ces fauteuils sont conçus pour le confort des personnes âgées grâce à son ergonomie et sécurisé grâce à des patins anti glisse. Le coût unitaire d'un fauteuil est de 253.90€ TTC.

Cette opération d'acquisition de mobilier peut être subventionnée par la CNAV dans sa totalité compte du budget total (inférieur à 20 000€ TTC), sinon à hauteur de 60% du montant total qui laisserait un reste à charge à la collectivité de 3 046.90€ TTC.

En résumé,

soit une prise en charge en totalité :

Investissement de : 7 617.24 € TTC

Prise en charge par la CNAV : 100 % : 7 617.24 € TTC

Reste à charge pour la collectivité : 0 €

Soit une prise en charge à hauteur de 60 % :

Investissement de : 7 617.24 € TTC

Prise en charge par la CNAV : 60% : 4 570.34 € TTC

Reste à charge pour la collectivité : 3 046.90 € TTC



**OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT  
POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LES CHARMES  
AUPRÈS DE LA CNAV**  
(Page n° 2 / 2)

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de confirmer l'achat de mobiliers
- de solliciter une subvention au titre de l'appel à projet du CNAV 2022 :
  - 1/ en totalité, soit 7 617.24€ TTC
  - Et refus de la CNAV,
  - 2/ au taux de 60%, pour une prise en charge de 4 570.34€ TTC
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
-de la publication le *06 juillet 2022*  
-de la transmission en sous-préfecture le *08 juillet 2022*  
Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT

Pour copie conforme  
Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT.

